

## PASSERELLE POUR L'EMPLOI – ADAPEI 44

# RAPPORT D'ACTIVITE

2015

ESAT hors les murs



## Rappel projet Passerelle pour l'emploi – ESAT hors les murs

Le service Passerelle pour l'Emploi est un service résolument tourné vers l'intégration en milieu ordinaire de travail. Il prend en compte l'ensemble des difficultés repérées, celles des personnes accompagnées, de leur environnement proche et celles de l'environnement de travail. L'offre de service repose donc sur la notion de parcours individualisé, parcours rarement linéaire.

### Pas de parcours type

#### 1- Une démarche intégrée

La situation des personnes est en constante fluctuation que ce soit en raison de modifications de leurs attentes, de leurs potentiels, de leur maturité, de leur état de santé ou des évaluations des expérimentations réalisées en entreprise. Le projet individuel est donc sans cesse réinterrogé sur sa pertinence et nécessite des réajustements réguliers.

Il doit aussi tenir compte des impacts importants sur la vie des personnes provoqués par les décisions concernant les changements de travail, changement de logement...et nécessite un dialogue permanent et une large coordination avec tous les acteurs concernés (organismes de tutelle, établissements d'origine, organisme de formation, structures de soins, famille..) ou des passages de relais pour assurer la cohérence globale du parcours de la personne.

L'accompagnement à l'emploi ne peut pas être traité par des actions ponctuelles mais relève bien d'une vision d'ensemble, d'une conception et de la mise en œuvre d'une organisation spécifique.

L'articulation des différents services de Passerelle pour l'Emploi s'inscrit donc dans une volonté de travail collectif considérant les personnes dans leur globalité, de façon non morcelée.

Dans cette démarche intégrée, l'accompagnement proposé consiste à :

- Aider les personnes à affiner la compréhension de leur situation, de leur environnement, de la culture « entreprise »,
- Exprimer leurs attentes,
- Soutenir la personne dans une démarche promotionnelle dynamique, une trajectoire, un parcours qui puisse devenir un parcours de la réussite,

- Permettre aux personnes de s'ajuster à leurs interlocuteurs, s'adapter aux nouvelles situations,
- Accompagner les personnes dans leur projet d'intégration socio-professionnelle en milieu ordinaire de travail,
- Développer les relations avec les entreprises : prospection, sensibilisation, conseils,
- S'inscrire dans un réseau partenarial large et varié pour ouvrir le champs des possibles et ainsi offrir une palette de solutions la plus large possible aux personnes accompagnées : acteurs économiques, de la formation, du secteur social, médico-social, sanitaire, de la culture et d'accès à la citoyenneté.

## 2- La règle des quatre « A »

Les prestations proposées reposent sur la **règle des 4 A** :

<b>Accompagner</b>	La personne et l'entreprise
<b>Anticiper</b>	Les difficultés de la personne, les évolutions de l'entreprise et leurs besoins respectifs
<b>Adapter</b>	Le poste de travail, l'environnement de la personne, le suivi en fonction des besoins exprimés et/ou identifiés
<b>Ambitions</b>	Croire dans les capacités d'évolution des personnes, Promouvoir des solutions innovantes et rechercher des solutions alternatives en évitant les a priori, Faire bouger les cadres parfois enfermant pour les personnes à la marge de tous les dispositifs existants.

L'offre de service s'inscrit dans une démarche permettant aux personnes accompagnées :

- L'accès à l'emploi au **milieu ordinaire de travail** avec signature de contrat de travail de droit commun.
- **L'accès à la formation** : pré qualification, formation en alternance, formation continue...
- Le **droit à l'expérimentation** : le « faire un bout de chemin ensemble » permet aux personnes handicapées de s' « essayer » sur un projet professionnel en entreprise, de mieux connaître les contraintes du milieu ordinaire, leurs propres contraintes et limites et ainsi, de mieux définir leurs axes de progression et leurs choix professionnels et personnels.
- **La sécurisation d'un parcours professionnel individualisé**

### LES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2015 :

Au cours de l'année 2015, l'ESAT hors les murs, a accompagné **55 personnes**, 31 hommes et 24 femmes correspondant à un **coefficient d'accompagnement de 1,52** par rapport au nombre de places financées (**36 places**).

#### Age des personnes accompagnées :

Moins de 25 ans	10	18 %
25 à 35 ans	24	44 %
35 à 45 ans	17	31 %
Plus de 45 ans	4	7 %

L'âge moyen est de 32 ans.

**Secteur géographique : L'ESAT hors les murs intervient sur l'ensemble du département 44**

13 territoires du département sont concernés :

- Nantes Métropole pour 51 % des bénéficiaires (soit 28 personnes)
- La Carène pour 13 % (soit 7 personnes)
- CC de Blain pour 7 % (soit 4 personnes)
- CC d'Ancenis pour 5.5 % (soit 3 personnes)
- CC de Clisson pour 5.5 % (soit 3 personnes)
- CC Cap Atlantique pour 3.6 % (soit 2 personnes)
- CC Pornic pour 3.6 % (soit pour 2 personnes)

Viennent ensuite les communautés de commune de Loire Divatte, Pays de Retz, Castelbriantais, Machecoul, Derval et Loire Sillon sur lesquelles l'ESAT hors les murs accompagne pour chacune d'entre elles, 1 personne.



### Origine des candidats :

60 % des personnes accompagnées sont issues d'un établissement médico-social (soit 33 personnes) :

- ◆ 51 % viennent d'ESAT, soit 17 travailleurs :
- ◆ 18 % viennent d'IME ou d'un service d'accompagnement (SESSAD ou SAVS)
- ◆ 27 % bénéficient de la continuité et sécurisation du parcours au sein du service de Passerelle pour l'emploi (9 personnes).

40% des personnes sont adressées à l'ESAT hors les murs par les structures partenaires :

- ◆ 36% viennent du secteur sanitaire notamment du secteur de la psychiatrie (atelier thérapeutique du Centre Hospitalier Georges Daumezon, Psy'Activ, Centre Médico Psychologique, service social de l'hôpital Saint Jacques)
- ◆ 22% sont orientées par les Services Publics pour l'Emploi (Missions locales et CAP Emploi essentiellement).
- ◆ 22% de ces personnes viennent seules à partir de la liste des ESAT transmise par les MDPH ou sur le conseil des représentants des sections de l'Adapei.

Origine des candidats issus d'un établissement médico-social,

Association	Etablissement d'origine	Nbr de personnes	Positionnement dans le parcours d'insertion	Secteur d'activité	Type de contrat
Adapei	<i>Blain : ESAT Les Ateliers Blinois</i>	2	Recherche d'emploi	Agent de propreté Ouvrier paysagiste	
	<i>Saint Herblain : ESAT CATOUEST</i>	1	Maintien dans l'emploi	Ouvrier paysagiste	CDI
	<i>Saint Julien de Concelles : ESAT Les Iris</i>	1	Maintien dans l'emploi	Agent d'entretien polyvalent	CDI

	<i>Orvault : ESAT La Cholière</i>	1	Recherche d'emploi	Ouvrier paysagiste	
	<i>Nantes : ESAT Nantest</i>	1	Recherche d'emploi	Ouvrier paysagiste/ouvrier maraîcher	
	<i>Ancenis : IME</i>	2	Maintien dans l'emploi Maintien dans l'emploi	Agent polyvalent de restauration Agent polyvalent de restauration	CDI Emploi d'avenir
	<i>Saint Hilaire de Chaléons : IME Les Barbussières</i>	1	Recherche d'emploi	Agent polyvalent de restauration	
	<i>Nantes : SESSAD Pole Nantais</i>	1	Recherche d'emploi	Agent de Service Hospitalier	
	<i>Passerelle pour l'emploi :</i>	9			
	<b>APIC'S</b>	1	Maintien dans l'emploi	Agent de nettoyage	CDI
	<b>DIAPSAH</b>	4	Maintien dans l'emploi Maintien dans l'emploi Maintien dans l'emploi	Agent Polyvalent de Restauration Agent Polyvalent de Restauration Ouvrier paysagiste	CDI CDD Emploi d'Avenir
	<b>ESAT Hors les murs</b>	4	Recherche d'emploi Maintien dans l'emploi	Commis de cuisine Ouvrier maraîcher	CDI
	<i>Personnes ayant fait valoir leur droit au retour</i>		Maintien dans l'emploi Recherche d'emploi Recherche d'emploi	Ouvrier polyvalent Secteur à déterminer Secteur à déterminer	CDI CDI

Association	Etablissement d'origine	Nbr de personnes	Positionnement dans le parcours d'insertion	Secteur d'activité	Type de contrat
Marie Moreau	Saint Nazaire : <b>ESAT Marie Moreau</b>	4	Maintien dans l'emploi	Agent de propreté	CDD
			Maintien dans l'emploi	Agent polyvalent de restauration	CDD
			Recherche d'emploi	Agent de propreté	
			Recherche d'emploi	Agent de propreté	
L'Etape	Carquefou : <b>ESAT Tournière</b>	2	Maintien dans l'emploi	Ouvrier paysagiste	CDI
	Nantes : <b>SAVS L'Etape</b>	1	Recherche d'emploi	Ouvrier paysagiste	
Jeunesse et Avenir	Guérande : <b>ESAT Jeunesse et Avenir</b>	2	Maintien dans l'emploi	Agent polyvalent de restauration	CDI
			Recherche d'emploi	Agent de propreté	
ARTA	Nantes : <b>ESAT ARTA</b>	3	Recherche d'emploi	Agent de propreté	
			Recherche d'emploi	Agent de propreté	
			Maintien dans l'emploi	Agent de propreté	
A P A J H	Nantes : <b>SAVS</b>	1	Maintien dans l'emploi	Agent administratif	CDI
			Maintien dans l'emploi	Agent d'accueil	C. Prof
			Maintien dans l'emploi	Magasinier	CUI CAE
Œuvres de Penbron	Varades : <b>IME</b>	1	Recherche d'emploi	Agent polyvalent de restauration	
			Recherche d'emploi	Agent polyvalent de restauration	



**Parcours en entreprises :**

**19 nouveaux contrats de travail ont été signés au cours de l'année 2015, dont**

**8 CDI :**

<b>Nature du contrat</b>	<b>Fonction occupée</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>	<b>Secteur d'activité de l'entreprise</b>
CDI	Agent Polyvalent de Restauration	24h00	Restauration rapide
CDI	Ouvrier maraîcher	23h00	Maraîchage
CDI	Ouvrier maraîcher	28h00	Maraîchage
CDI	Commis de cuisine	24h00	Restauration traditionnelle
CDI	Agent Polyvalent de Restauration	24h00	Restauration rapide
CDI	Ouvrier paysagiste	20h00	Nettoyage industriel
CDI	Agent Polyvalent de Restauration	20h00	Restauration collective
CDI	Ouvrier de production	35h00	Fourniture de matériels agricoles

Pour permettre une insertion progressive en entreprise, 5 personnes sur les 8 ayant signé un CDI en 2015 ont réalisé, au préalable, un contrat de mise à disposition dans l'entreprise.

Le contrat de mise à disposition permet au candidat de découvrir le poste de travail avant de s'engager et de gagner en compétences et en autonomie, à son rythme, avant de signer un contrat de droit commun.

Une proportion importante des CDI ont été signés sur la base d'un temps partiel ce qui correspond aux attentes et besoins d'aménagement des personnes généralement accueillies par le service.

**11 CDD :**

Nature du contrat	Fonction occupée	Temps de travail hebdomadaire	Secteur d'activité de l'entreprise
CDD	Agent de propreté	35h00	Collectivité territoriale
Contrat d'avenir	Agent d'accueil	35h00	Collectivité territoriale
CDD	Ouvrier de production	35h00	Fourniture de matériels agricoles
Contrat de professionnalisation	Agent d'accueil	28h00	Recherche
CDD	Equipier polyvalent	20h00	Restauration rapide
CAE	Agent de Service Hospitalier	20h00	Hospitalier
CAE	Agent Polyvalent de Restauration	20h00	Hospitalier
CDD	Agent d'exploitation	35h00	Récupération de déchets
Emploi d'avenir	Agent Polyvalent de Restauration	35h00	Collectivité territoriale
CUI/CAE	Magasinier	25h00	Commerce de gros
Contrat d'apprentissage	Agent polyvalent de restauration	35h00	Restauration collective

Près de la moitié des contrats à durée déterminée ont été signés dans une entreprise relevant de la fonction publique. Même si ces contrats aidés n'ont pas vocation à se pérenniser systématiquement sur le même site, ils permettent aux candidats de développer des compétences techniques, des capacités relationnelles et d'obtenir une expérience professionnelle significative qui représente bien souvent pour le secteur privé, un levier indispensable à une intégration durable. Dans cet objectif, cinq contrats ont été renouvelés.

Sur les trois dernières années, une progression du nombre de contrats signés en entreprise a pu être constatée :

Année	Nombre de CDI signés	Nombre de CDD signés	Total CDI + CDD
<b>2013</b>	3	8	11
<b>2014</b>	4	9	13
<b>2015</b>	8	11	19
			<b>43</b>

Afin de créer les conditions de réussite de l'intégration des personnes accompagnées et faciliter leur embauche progressive en entreprise, **28 contrats de mise à disposition** ont été signés. Trois de ces contrats courent encore en 2016 dans l'espoir de la concrétisation d'un contrat de droit commun.

Dans son agrément, il est convenu que l'ESAT hors les murs maintienne son accompagnement auprès des candidats et des entreprises durant 2 années après la signature du CDI. Au cours de l'année 2015, **17 personnes ont été concernées par cette action de maintien dans l'emploi** suite à une convention d'appui signée entre l'employeur, la personnes en situation de handicap nouvellement embauchée et l'ESAT hors les murs (personnes embauchées depuis 2013).

**Au total, pour l'année 2015,  
82% des personnes accompagnées ont eu une expérience en entreprise :**

**17 personnes ont signé un contrat de travail de droit commun  
23 personnes ont effectué un stage ou une mise à disposition  
17 personnes sont en suivi maintien dans l'emploi pendant 2 ans.**

### **Fluidité du parcours :**

#### **Evolution de la procédure de pré admission :**

A l'issue de la construction du projet de service (établi pour la période 2013 – 2018), différents axes d'amélioration ont été fixés afin d'optimiser l'offre de services auprès des personnes accompagnées et des partenaires. Dans ce cadre, un groupe de travail interne s'est constitué avec l'objectif de retravailler sur les outils et la procédure de pré admission.

L'expérimentation d'une évolution de cette procédure a pu être mise en place au cours de l'année 2015 :

Les personnes font acte de candidature en adressant un courrier de demande d'entretien auprès du service. Elles sont invitées à se présenter à une réunion d'information collective pendant laquelle, elles sont informées de la spécificité de l'ESAT hors les murs (pas d'atelier de production mais un

accompagnement vers le milieu ordinaire de travail). Cette réunion d'information est suivie d'un entretien individuel qui permet aux candidats de formuler leur demande d'accompagnement, d'exprimer leurs besoins et leur projet professionnel.

Les personnes rappellent le service pour confirmer leur projet de travailler en milieu ordinaire dans un délai de deux semaines.

Une demi-journée de tests et entretiens est organisée. Elle prévoit trois évaluations différentes portant sur les savoir de base, l'habileté manuelle et l'utilisation de l'outil informatique. Ces évaluations permettent d'identifier des aptitudes, des potentiels et des freins dans la perspective d'un projet d'accès au milieu ordinaire de travail, en utilisant des supports variés et ne reposant pas uniquement sur la maîtrise de la lecture et l'écriture.

Par ailleurs, un échange à propos du projet professionnel des candidats et un recueil d'informations est réalisé auprès des structures gravitant auprès de la personne.

**72 personnes ont adressé à l'ESAT hors les murs une demande** écrite afin de participer à une information collective et d'être reçues en entretien dont :

- 25 femmes et 47 hommes
- issues de 32 structures différentes : 10 d'établissements ADAPEI (ESAT, IME, SESSAD, service d'accompagnement, service social), 4 d'établissements médico sociaux hors ADAPEI (ESAT, SAVS, IME) ; les autres se répartissant entre les organismes de tutelle, de formations, Pole emploi, chantiers d'insertion, des structures sociales (CMS), services de soin (CMP, hôpital).  
Il est à noter qu'une majorité des personnes (21) se présentent de leur propre initiative après avoir reçu la liste des ESAT par la MDPH ou trouvé les coordonnées sur internet.

Sur ces 72 personnes ayant sollicité un entretien, 68 se sont présentées. 33 n'ont pas réalisé de second entretien soit à leur demande (car elles souhaitent travailler en ESAT et non en entreprise ou ne se sont pas manifestées après le 1<sup>er</sup> entretien..) soit au regard du premier échange, il s'avère que les prérequis pour travailler en milieu ordinaire ne sont pas suffisants (problème de mobilité, de santé, de comportement...).

**15 personnes ont été admises en 2015**

**Sorties :**

9 personnes ont quitté l'ESAT hors les murs en 2015 :

- 4 personnes arrivées au terme de l'agrément de l'ESAT hors les murs, c'est-à-dire à la fin des 2 ans après la signature de leur CDI. Ces personnes sont toujours en entreprise et sont devenues suffisamment autonomes. Elles ne nécessitent plus d'accompagnement professionnel spécifique. L'ESAT hors les murs reste cependant en veille pour des demandes ponctuelles émanant de l'entreprise ou des personnes handicapées afin d'éviter une rupture du contrat de droit commun.
- 2 personnes ont souhaité abandonner le projet d'insertion en milieu ordinaire et réintégrer leur ESAT d'origine.
- 1 personne a souhaité abandonner le projet d'insertion en milieu ordinaire et a eu l'opportunité d'intégrer un ESAT.
- 1 personne a souhaité abandonner son projet de travailler pour le moment afin de prioriser une démarche de soins.
- 1 personne relève à présent du dispositif d'appui à l'apprentissage de Passerelle pour l'emploi (DIAPSAH) pendant la durée de son contrat en alternance.

Lyliane JEAN

Directrice